

PRESENCES DU GRAND RABBIN

Vendredi soir : Min'ha / Maariv

Samedi matin : Cha'harit
Maison Juive Dumas

Samedi soir : Min'ha / Séouda Chlichit
Maison Juive Dumas

HORAIRES DES PRIERES

	SYNAGOGUES	BETH YAACOV	DUMAS
Vendredi 29 mai	Min'ha suivi de Maariv *(chir hachirim 19h00)	19h30	*19h15
Samedi 30 mai	Cha'harit suivi d'un kiddouch offert *Rav J. Toledano Min'ha, Séouda Chlichit et cours (Chkia: 21h17) Fin de Chabbat	*9h30 20h30 22h15	9h00 20h15 22h15
Semaine	Cha'harit Min'ha suivi de Maariv du dimanche au jeudi Cha'harit, Dimanche et jours fériés	7h15 (lundi et jeudi)	7h00 19h30 8h00

COURS DE LA SEMAINE

Ce Chabbat

Min'ha suivi de séouda chlichit
et du cours de Maariv

Par Rav Mikhaël Benadmon
20h15 : Syn. Maison Juive
Dumas

« FAUT-IL EXÉCUTER LES
TERRORISTES ?
RÉFLEXION JUIVE ET
DÉBAT ISRAËLIEN »

En ligne



Cours par Zoom

Rav Eric Ackermann

Lundi 1^{er} juin à 20h00

Réunion 981.500.7804 Code
CJ78QH

A VENIR



En présence du
Rav Eric Ackermann

REPAS
EN TOUTE SIMPLICITÉ
SYNAGOGUE
BETH-YAACOV

6
JUN
2026

Office de Cha'harit suivi d'un
repas en toute simplicité

Tarif Membre CIG : gratuit
Tarif Non-Membre : CHF 20.-
*Toute inscription non-annulée 24h
avant l'événement sera facturée

INSCRIPTION OBLIGATOIRE
Avant le 02.06.2026
Lien Informatif :
urlr.me/v4xyEJ



Communauté Israélite de Genève
Avenue Dumas 21 - 1206 Genève - Tél: 22 317 89 07
culte@comisra.ch - www.comisra.ch



MERCREDI
10
JUN
20H00

**Apéro du
rabbin**

SYNAGOGUE MAISON JUIVE DUMAS

INSCRIPTION

19h30 : Ouverture des portes
19h30 - 20h00 : Apéro
20h00 : Cours avec le Rav Benadmon

Tarif membre : 15 CHF
Tarif non-membre : 35 CHF
Tarif jusqu'à 25 ans : 20 CHF
(non-membre)

Toute inscription non-annulée 24h avant
l'événement sera facturée

 urlr.me/y9UM6k

Cours hebdomadaires

Par Rav Mikhaël Benadmon

Dimanche, 9h00 à
10h00

Syn. Maison Juive Dumas

Commence ta semaine
Par Apéro hebdomadaire de la
Paracha de la semaine.

Cours annulé

Mardi à 20h00

Syn. Hekhal Haness

Thème: « ISRAËL: DES
TEXTES BIBLIQUES
AUX QUESTIONS
CONTEMPORAINES »

NOS MEMBRES

Mazal Tov

À M. Antoine Goecking et Mme Anne-Emmanuelle Halperin et Aaron,
pour la Bat-Mitzva de leur fille et sœur Alix le 24 mai 2026 à la synagogue de Beth Yaacov.

Kiddouch offert

À la synagogue de la Maison Juive Dumas par la famille Sasso
à la mémoire de M. Reful ben Mazal et Yossef Sasso z'l.

« Ne pas faire les malins... »

Parmi les nombreux sujets de notre Paracha, l'un d'eux nous touche particulièrement. C'est l'étonnant NAZIR, l'abstème qui, sur une période minimale de 30 jours, fait vœu et devient « consacré », en s'abstenant de se couper les cheveux (contrairement aux Lévites), de boire du vin, et de se rendre impur.

Comme le souligne le Rav Shimshon Raphaël Hirsh, la Torah connaît tous les caractères de l'être humain :

- Soit l'homme veut servir D.ieu, dans une action concrète permanente, en étant incarné et dominant sa nature...
- Soit il est enclin à la contemplation, et souhaite concentrer ses forces sur l'action intellectuelle et rompre avec les vicissitudes matérielles de la vie.

C'est certainement ce dernier qui est l'homme idéal ! Mais la Torah veut donner à celui qui recherche le calme et la méditation, l'occasion de s'y consacrer une période limitée. La Torah lui donne des règles aptes à le diriger vers son objectif, en lui évitant tout excès néfaste.

En effet, le Nazir peut s'imposer sur une période de 30 jours, un mode vie qui le rapproche du Prêtre. Il se retranche de toute impureté et de toute jouissance difficilement compatible avec cette retraite : pas de vin, l'écartant dans une certaine mesure des biens matériels ; négligence de son apparence ; et aucun contact avec les morts, lui procurant une dimension particulière, comme les Cohanim.

Le Nazir ressemble ainsi à un homme d'exception, qui essaye plus que toute autre personne, de se rapprocher de D.ieu en se privant ; mais courant en même temps le danger de ne plus se confronter à la vie et au monde qui l'entoure, contraire à l'esprit de la Torah.

La Torah ne se conçoit que dans la vie, en se frottant au monde terrestre, et ne s'accomplit qu'en dominant la matière et non pas en la dédaignant. Les commandements de la Torah nous permettent ainsi de grandir et de nous élever.

Vivre pleinement son Judaïsme, c'est le vivre en étant incarnés !

Nous devons nous lancer à l'aventure du monde terrestre en lui procurant du sens.

Autrement dit, le Nazir n'est finalement pas un modèle à suivre... Au contraire, car la Torah nous apprend qu'au terme de sa période de retranchement, le Nazir est condamné à apporter au Temple un sacrifice expiatoire pour demander pardon.

D'ailleurs, Maïmonide souligne dans *Le guide des égarés* : « Notre loi qui est parfaite vise uniquement à ce que l'homme vive conformément à sa nature, suive la voie moyenne, qu'il mange avec modération ce qu'il lui est permis de manger, boire avec modération ce qu'il lui est permis de boire, use avec modération des plaisirs charnels, qu'il habite dans les villes en pratiquant la justice et l'équité, et non pas qu'il se retire dans les cavernes et les montagnes, non pas qu'il se revête de laine et de poil, non pas qu'il mortifie son corps et lui inflige des tourments. Elle interdit toutes ces exagérations d'après ce que nous rapporte notre tradition à propos de l'abstème. La loi dit : « Le Pontife le fera absoudre de ce qu'il a péché contre lui-même » (Nasso chapitre 6) et les Sages se demandent : « Mais en quoi celui-ci (l'abstème) a-t-il donc péché envers lui-même ? En se privant de vin ! Et, dans les termes de la loi, n'y a-t-il pas les prémisses d'un raisonnement à fortiori ? Si celui qui s'est privé de vin a besoin d'expiation, à plus forte raison celui qui se mortifie, en se privant de tout » !

S'élever « dans son coin » pour tendre à la perfection est bien sûr très respectable, mais s'élever dans les règles de la Torah, c'est s'élever avec le monde autour de nous.

C'est fondamental de pouvoir cheminer et avancer sans faire les malins, et répondre ainsi avec humilité aux exigences du Ciel.